
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* Quartier LA FAUVETTE – Mercredi 13 septembre 2023

❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry**, Maire de Talence
- **Mathieu Joyon**, adjoint de quartier, en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain
- **Emmanuel Richard**, Commissaire divisionnaire de la Police nationale

❖ Services municipaux présents

- ✓ Allo Talence
- ✓ Stationnement
- ✓ Police municipale

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le Maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie et d'aller tous les mois à la rencontre des Talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier La Fauvette.

M. le Maire tient à remercier en premier lieu le commissaire divisionnaire, Emmanuel Richard, de sa présence à la réunion. Il poursuit en présentant à ses côtés Mathieu Joyon, adjoint de quartier Poste-Mairie, et tient à excuser l'absence pour raison professionnelle de Dominique Iriart, élue de secteur, ainsi que celle de François Jestin, pour des raisons de santé.

M. le Maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus municipaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

M. le Maire indique que près de trente formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour une centaine d'observations remontées aux services. Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte-rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la Ville.

M. le Maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le Maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'utilisateur grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année 2022, Allo Talence a recensé 135 signalements dans le quartier, avec 98 % de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, M. le Maire signale que les conseils communaux se sont transformés en conseils participatifs de quartier. Il précise que ces instances de participation seront désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité citoyenne.

Il conclut enfin en soulignant la présence de la Mairie mobile les jours de marché, les mercredis et samedis matins, respectivement sur les places Forum et Aristide Briand.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

M. le Maire précise que la mise en place de ce plan constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité. Il sera progressif et s'échelonne sur toute la durée du mandat, la priorité étant donnée au recrutement de policiers municipaux supplémentaires. Il placera Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, sans pour autant remplacer l'Etat qui reste un partenaire privilégié, au service de la population talençaise et de sa sécurité.

Monsieur le commissaire divisionnaire Emmanuel Richard se présente et précise le périmètre d'intervention de la Division Ouest, qui regroupe avec Talence les communes de Pessac, Mérignac, Gradignan, Eysines et du Haillan. Si le commissariat central est basé à Mérignac, cela n'empêche pas le commissaire de se déplacer régulièrement dans chaque commune, comme ce jour à Talence pour l'accueil de nouvelles recrues.

Concernant le quartier La Fauvette, Monsieur le commissaire énonce quelques statistiques entre 2021 et 2022, avec notamment une légère hausse des atteintes à l'intégrité physique, qui passent de 14 à 16, contre une baisse de 18% des atteintes aux biens, qui passent quant à elles de 93 à 76. Parmi les points négatifs, il pointe les hausses des escroqueries (3 contre 5), ainsi que des vols avec effraction (28 contre 42). A contrario, Monsieur le Commissaire se félicite de la baisse des vols avec violence (3 contre 1), des vols roulotte (19 contre 16), ou encore une diminution de deux tiers des dégradations délictuelles, passant de 15 à 5.

Sur cette même période mais à l'échelle de la commune, Monsieur le commissaire souligne une stabilité des atteintes liées à l'intégrité physique et constate même une diminution des atteintes aux biens. Il déplore cependant une augmentation des vols avec violence, qui passent de 28 à 41.

Toujours dans le quartier La Fauvette, mais sur les huit premiers mois de l'année, Monsieur le commissaire note une nette amélioration de la situation avec des tendances statistiques à la baisse pour la majorité des faits de délinquance.

M. le Maire signale que dans le cadre des actions de partenariat avec la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Ces permanences se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr.

M. le Maire poursuit en présentant le premier volet du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- Avec le recrutement de deux médiateurs sociaux supplémentaires au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux

M. le Maire détaille en suivant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant par cinq le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise par ailleurs qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat

M. le Maire évoque les chiffres de la Police municipale dans le quartier, sur l'année 2023, avec 121 interventions, dont entre autres pour des tapages, des différends de voisinage, ou des squats.

Il précise également que 259 verbalisations ont été dressées et que 13 mises en fourrière ont été effectuées.

Enfin, M. le Maire précise que 28 maisons ont été surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absence.

Un habitant demande si l'auteur de plusieurs pneus crevés ainsi que de bris de verre cet été dans les rues Vallès, Boué et Bahus a été appréhendé. M. le commissaire affirme ne pas avoir eu de remontées à ce niveau. M. le Maire précise quant à lui que suite à ces signalements, des rondes régulières ont été effectuées par la brigade de nuit et que les faits ont cessé depuis.

Un habitant demande si la Police intervient lorsque des sociétés de télésurveillance les préviennent lors d'une intrusion chez un particulier. M. le commissaire assure que la Police se déplace systématiquement en cas de sollicitations de ces sociétés privées, même si cela ne représente pas tant d'appels que cela.

Un habitant demande s'il existe une corrélation entre les lieux d'agression et l'absence d'éclairage public. Monsieur le commissaire affirme qu'il n'y a pas de corrélation, si l'on s'en tient aux statistiques. M. le Maire renchérit en affirmant que les trois quart des cambriolages se déroulent en journée. Il précise également que plusieurs dispositifs, comme l'arrêt à la demande pour les bus de nuit ou encore le maintien de l'éclairage public autour des grands axes, ont été mis en place pour participer à la sécurité des habitants dans l'espace public.

Grâce au passage en LED de l'intégralité du parc d'éclairage public de la commune, la Ville va commanditer une entreprise pour réaliser un diagnostic sur le territoire et émettre des solutions alternatives pour pallier ce sentiment d'insécurité généré par l'absence de l'éclairage public nocturne.

Enfin pour faire suite aux récentes émeutes qui se sont déroulées sur le territoire talençais, après le décès du jeune Nahel, Monsieur le commissaire tient à signaler l'efficacité des services de police, avec l'arrestation et l'incarcération d'un grand nombre de jeunes délinquants, y compris des mineurs.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Il y a un manque de sécurité aux alentours du tram à Peixotto, constat de beaucoup d'incivilités, notamment envers les jeunes filles.

Des patrouilles régulières des équipes PM et ASVP sont réalisées dans le tram et des points fixes sont organisés à l'arrêt Peixotto par l'équipe de nuit.

Beaucoup de chiens ne sont pas tenus en laisse dans le bois de Sourreil.

Un affichage a été mis à l'entrée du parc rappelant la réglementation des parcs et jardins de la ville. À noter que deux rappels à l'ordre ont été fait récemment. En cas de récidive il faut appeler la PM au 05 56 84 78 22. Des passages réguliers seront effectués par les équipages ASVP ou PM.

Il y a de la végétation débordant des clôtures et des poubelles gênantes restant dans les zones de circulation.

En cas de problème vous pouvez contacter la Brigade anti-incivilités au 05 56 84 64 25 ou par mail bverte@talence.fr

Quid des klaxons intempestifs au carrefour de la rue Dourout et Robespierre.

Des contrôles routiers sont prévus sur le secteur et des rappels à la réglementation seront effectués en cas d'infraction.

La fermeture du parc du Couvent est souvent oubliée le weekend.

Un rappel aux agents chargés de la fermeture de ce parc a été effectué.

Problème de pneus crevés dans la rue.

Des patrouilles régulières ont été mises en place avec une vigilance accrue de jour comme de nuit. La Police nationale a été avisée des faits grâce aux plaintes des riverains.

Dégradation de la tranquillité publique avec notamment l'apparition de rodéos. Le dernier en date, samedi 19 août à 20h, nous avons été témoins du passage à grande vitesse de deux motos dans l'allée centrale du parc Peixotto, avant de rejoindre la place Espeleta.

Des patrouilles régulières de la PM et des ASVP sont organisées en pédestre dans le parc Peixotto. Depuis le début de l'année, deux motos cross ont été mises en fourrière (dernier en date au niveau des terrains de foot à Thouars).

Il y a du stationnement prolongé abusif impasse de Suzon.

En cas de constat de stationnement gênant ou abusif, il est nécessaire d'appeler la PM au 05 56 84 78 22 pour marquage du véhicule avant de lancer la procédure de mise en fourrière.

Dégradations au sein de la résidence Le Voltaire, certainement faites par des gens de l'extérieur.

Il existe une surveillance régulière des équipes PM sur la résidence le Voltaire, avec plus d'une quinzaine d'interventions dénombrées pour des agissements de perturbateurs.

Les voitures roulent à grande vitesse dans les rues Robespierre et Dourout, avec des courses même le soir entre 21h et 23h.

Aucun constat de l'équipe de nuit, ni d'appel sur ce type de signalement. Les chiffres du radar pédagogique indiquent un respect des limitations de vitesse à hauteur de 99,7%.

Le parc à l'angle des rues Robespierre et Dourout est mal fréquenté le soir et la nuit, avec du bruit et des groupes de personnes ivres.

Aucune remontée à notre niveau, en cas de constat il faut appeler la PM au 05 56 84 78 22.

Les cyclistes ne respectent pas le code de la route.

Des contrôles routiers sont mis en place sur la commune pour rappeler la réglementation aux cyclistes, des verbalisations ont déjà été dressées pour circulation sur voie de tram ou encore non-respect de la signalisation. Une opération de sécurité routière est prévue au printemps avec les différents acteurs en matière de mobilité.

II. Cadre de vie

M. le Maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte.

M. le Maire met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags, et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

M. le Maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2023, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier La Fauvette est le suivant :

- 43 interventions pour dépôts sauvages dont 30 ramassages par les agents et une verbalisation
- 1 intervention pour des problèmes liés à la gestion des bacs poubelle
- 9 interventions pour des demandes d'élagage, taille de haies ou désherbage

On peut noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité de 117 chantiers, dont 4 sans autorisations qui ont été régularisés par les agents pour un montant de 503€.

Un habitant tient à remercier M. le Maire pour la mise en place des dispositifs Allo Talence ainsi que des bennes mobiles, et pointe cependant une erreur sur le calendrier des bennes mobiles sur le guide de la Ville. M. le Maire signale qu'il fera remonter l'information au service et que le bon calendrier est en ligne sur le site Internet de la Ville.

Un habitant regrette la limitation à deux passages par habitant pour les bennes mobiles. M. le Maire assure que la réglementation a été faite pour éviter les abus ou encore pour que le dispositif, mis en service gratuitement par la Ville, ne se substitue aux services d'entreprises privées. Il rappelle néanmoins que chaque habitant peut aller déposer ses encombrants dans chacun des 10 secteurs de la Ville, ce qui augmente les possibilités de se débarrasser de ses encombrants.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

L'enlèvement des encombrants existe-t-il toujours ? Si non, quelle solution pour les résidents n'ayant pas de véhicule, comme il est de plus en plus courant.

L'enlèvement des encombrants existe toujours, il suffit de prendre rendez-vous auprès du secrétariat du Centre technique municipal, au 05 56 84 78 66.

Favorable à un passage bi-hebdomadaire pour les poubelles vertes contre un passage hebdomadaire pour les poubelles noires.

La gestion et la collecte des ordures ménagères est une compétence de la métropole, à qui on a fait remonter le signalement.

Trottoirs et caniveaux encombrés et sales. En automne, les feuilles sont mouillées et glissantes.

Le quartier La Fauvette a été entièrement nettoyé par la balayeuse semaine 27.

Comment allez-vous solutionner le problème des herbes folles dans les rues.

Un arrêté municipal de 2017 stipule qu'il appartient aux propriétaires ou, le cas échéant, aux locataires d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété.

Il manque de corbeilles en centre-ville. Davantage de distributeurs de sanichiens pourraient améliorer l'hygiène des trottoirs.

Sur les 100km de rues qui composent la Ville de Talence, il y a 200 poubelles et 80 sanichiens.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

M. le Maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

Le nouvel équipement a été réouvert le 3 août dernier et comprend toute une nouvelle offre aquatique, composée de :

- Trois bassins nautiques ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagloss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros. M. le Maire précise que l'infrastructure accueillera les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées de la grande section au CM2.

✓ Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars

Parmi tous les projets, M. le Maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard, la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couvert, une salle de musculation ou encore un dojo municipal. Il présente également les deux terrains couverts de padel, le tout récent skatepark paysager ainsi que la future piste de pumptrack, qui doit être livrée d'ici à la fin de l'année.

M. le Maire signale par ailleurs que pour compenser l'empreinte carbone de ces différents projets, plus de 1 000 mètres de voie ont été désimperméabilisés dans le bois de Thouars. De plus, la municipalité a récemment fait le rachat d'une parcelle boisée située derrière l'IRTS, afin de sanctuariser un espace vert public supplémentaire.

✓ De nouvelles cuisines municipales

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel.

Neuf, plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration, mais également d'environnement et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m², dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 15 millions d'euros.

Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune. M. le Maire précise par ailleurs qu'il a rendu visite récemment aux équipes de la municipalité de Nantes pour constater l'engouement autour de leur planétarium.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

M. le Maire continue la présentation des grands projets de la Ville, en abordant le réaménagement des parcs et autres places de la commune.

✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII^{ème}, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu et les études ont débutées.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire informe que trois places ont déjà été réaménagées, dont la place de la Victoire 14-18 dans le quartier La Fauvette, et que quatre autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025.

Un habitant regrette que les bancs aient été supprimés à l'issue de l'opération de réaménagement.

M. le Maire rassure l'intéressé en informant que de nouveaux bancs vont être implantés prochainement sur la place.

✓ **L'embellissement du cours Gambetta Libération**

Treize nouveaux points de fleurissement ou d'amélioration seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant.

M. le Maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines
 - Implanter des bancs végétalisés

M. le Maire rappelle que la 3ème fleur, obtenue par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il cite quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics LPO.

M. le Maire évoque la problématique des moustiques-tigres et rappelle que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le Maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

M. le Maire signale que la Ville s'est lancée cette année dans une expérimentation innovante, inédite en Gironde, qui vise à sélectionner des secteurs tests dans différents points de la ville et voir comment il est possible de réduire drastiquement la population de moustiques.

Une expertise a donc été effectuée chez quelques résidents volontaires afin de cibler les gîtes larvaires présents chez eux et de leur montrer les pratiques à adopter pour lutter contre leur prolifération. Grâce à l'installation de pièges et à un suivi mensuel par le centre de démoustication de Bordeaux Métropole, un premier bilan sera effectué cet été pour évaluer ce projet innovant et définir les suites à lui donner.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Il faut protéger le figuier de la place Camille Desmoulins et verdir cette place devenue lieu de stationnement.

La demande de protection du figuier a été prise en compte, tandis que le verdissement de la place est quant à lui à l'étude.

Il faut replanter dans le bois de Sourreil des espèces supportant le réchauffement climatique et des noisetiers entre autres pour les écureuils.

Des plantations sont prévues sur la campagne 2023 et les espèces sont variées volontairement.

Le bois de Sourreil est abandonné et pas entretenu.

Le bois Sourreil va être très prochainement entretenu. Après plusieurs concertations avec les riverains, ce bois est devenu réserve LPO, c'est-à-dire un espace naturel entretenu deux fois par an. Dans le cadre du renouvellement de la 3ème fleur, le plan de gestion différencié du bois sera revu.

Peut-on avoir une cartographie des différentes essences plantées sur le bois de Sourreil ?

Nous n'avons de cartographie précise des arbres plantés.

Les arbres situés dans le parc du Couvent sont à tailler pour éviter que les feuilles envahissent les propriétés avoisinantes.

L'élagage de ces arbres est effectué tous les ans en période d'élagage (de novembre à janvier).

Quels sont les plans pour préserver et développer les espaces verts et un urbanisme harmonieux préservant ces espaces verts dans le cadre de la politique de densification ?

Le service Environnement Paysage tient un plan de gestion et déminéralise le plus possible en fonction des travaux effectués sur la voirie.

M. le Maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la toute récente **Maison des nouvelles solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Nouvelles Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Nouvelles Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le Maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- Le Plan Petite Enfance
- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

M. le Maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le Mai talençais, le Carnaval de Thouars ou encore Talence Estival.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Concernant le projet de construction sur l'ancien terrain de l'université, quels espaces verts seront conservés ? Des espaces de jeux pour enfants ou encore un city stade sont-ils prévus ?

La Ville de Talence a inscrit des protections paysagères sur ce terrain plusieurs années avant ce projet et notamment des espaces boisés inconstructibles. Le permis est en cours d'instruction mais il peut être indiqué que le volet paysager de l'opération prend en compte les beaux sujets existants. Il est prévu un espace récréatif pour les habitants de cette opération privée et notamment aménagé pour les enfants.

Quels sont les plans pour développer un urbanisme harmonieux préservant les espaces verts ainsi que le patrimoine et l'habitat ancien dans le cadre de la politique de densification ?

La ville a inscrit de nombreuses protections paysagères sur son terrain, des zones d'attention patrimoniale comme celle du quartier des échoppes et protège de nombreuses demeures remarquables.

Talence est visiblement engagée dans une démarche de densification urbaine. Quelles sont les motivations et quels sont les enjeux ?

L'ensemble des communes de la métropole s'est engagé dans une démarche de densification urbaine le long des axes de transport en commun pour lutter contre l'étalement urbain. Cette politique a aussi pour effet de créer du logement social pour répondre à une demande croissante en matière de logement. La Ville de Talence accompagne cette politique avec une préservation de ses quartiers pavillonnaires, traduite par l'abaissement des hauteurs et de l'emprise au sol autorisée dans ces derniers et la préservation des masses boisées. Les politiques d'urbanisme trouvent leur traduction dans le PLU métropolitain qui est communicable et accessible sur Internet notamment.

La présence de la librairie Georges, du Forum et des Halles est une chose positive. A contrario les activités commerciales manquent de diversité et de service au détriment de la restauration, des banques, assurances et autres agences immobilières.

La Ville de Talence a mis en place de nombreux outils pour favoriser la diversité commerciale comme un linéaire de protection commerciale dans le PLU, un droit de préemption commercial sur 60% du territoire communal ou encore un dispositif de gestion des locaux vacants. Ces actions, qui ont eu des effets positifs et efficaces, sont toutefois confrontées à la double réalité du marché, à savoir des loyers élevés et un manque de consommation des habitants de certains produits. En effet les propriétaires fixent librement leurs loyers, sans que la municipalité ne puisse avoir de leviers réglementaires.

La Ville œuvre néanmoins chaque jour pour améliorer la diversité commerciale en soutenant les commerces existants pour le maintien sur place et en favorisant de nouvelles implantations.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le Maire précise que ces investissements sont réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. En effet, en dépit des 23 millions d'euros investis et des 6,7 millions d'euros accordés à titre de subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023 du budget, la Ville n'a toujours pas augmenté ses taux d'imposition concernant la part communale, et ce depuis la huitième année consécutive.

La dette par habitant, quant à elle, n'excède pas les 444 €, ce qui reste un très bon chiffre par rapport aux autres communes de la métropole et au vu de l'attractivité de la Ville.

IV. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire aborde le volet des mobilités, en évoquant en premier lieu la réouverture de la gare Médoquine, qui est prévue dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars, en passant par plusieurs arrêts dont le CREPS et le lycée hôtelier. Cette future ligne, dont le trajet se fera à 90% en site propre, passera par l'avenue de Thouars, qui jouxte le quartier Plume la Poule.

La mise en ligne de ce nouveau mode de transport est prévue courant 2027, avec un cadencement à hauteur d'un bus toutes les cinq minutes en heure pleine, contre 15 minutes en heure creuse, et ce tous les jours de la semaine.

M. le Maire poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés
- Le passage de la rue Dourout en zone bleue H et l'extension de la zone bleue G
- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire

M. le Maire amorce la thématique sur la voirie et précise en préambule que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

Plusieurs riverains se plaignent du trafic important et des nuisances qui en découlent rue Dourout.

M. le Maire rappelle la baisse du trafic non négligeable sur cet axe depuis 2019, avec 500 véhicules de moins par jour. Il précise également que depuis la rentrée de septembre et la refonte du réseau de transport en commun, il y a un tiers de bus en moins qui circule sur le tronçon de la rue Dourout, à la demande de la Ville. Ce problème de congestion du trafic dans le quartier résulte principalement de deux facteurs. D'une part, la Ville de Bordeaux restreint ses accès au centre-ville et d'autre part la route de Toulouse ne répond pas suffisamment en tant que desserte prioritaire de l'axe Nord / Sud. Il est primordial de mieux répartir le flux de circulation sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Une habitante regrette qu'avec la diminution de l'offre de transport en commun dans le quartier, les riverains soient davantage amenés à utiliser l'automobile comme moyen de transport. M. le Maire explique que la rue Dourout, qui est déjà fortement empruntée, ne doit pas être la variable d'ajustement du prestataire Kéolis en matière de transport en commun.

Pour cela, il doit y avoir une meilleure répartition de l'offre de transport collectif pour apaiser les quartiers en tension tout en répondant à la demande des usagers sur le territoire métropolitain.

Un habitant demande comment va se dérouler l'opération de requalification de la rue Frédéric Sévène. M. le Maire précise que cette opération s'échelonnara sur plusieurs années, avec trois phases successives afin de limiter l'impact des travaux sur les flux de circulation. M. le Maire rajoute que l'objectif consistera à ne pas inverser les sens de circulation.

Un habitant s'interroge sur la position de la municipalité quant à la construction des logements collectifs situés à droite de la route de Toulouse, au niveau du groupement de santé BAHIA. Si M. le Maire assure se réjouir de l'existence du deuxième plus gros centre hospitalier de la métropole sur sa commune, il n'en déplore pas moins l'existence de ces barres d'immeubles imposantes, qui ont été nécessaires pour financer le projet BAHIA sur le site de Bagatelle. M. le Maire rappelle enfin que le choix d'implantation de ce projet à Talence plutôt qu'à Villenave d'Ornon, au niveau des terrains de l'Hôpital Robert Picqué, est une décision unilatérale de l'Etat.

Un habitant pointe la dangerosité du double-sens cyclable rue Durout et souhaite de ce fait son interdiction. M. le Maire assure qu'il est davantage préférable de sécuriser les cheminements cyclables que de les interdire car des usagers braveront toujours le code de la route. M. le Maire précise que les services techniques, en lien avec la métropole, réfléchissent déjà à la mise en place de dispositif de sécurisation sur cet axe, comme ce projet d'aménagement de balisage lumineux de la piste cyclable avec l'implantation de luminaires à diodes électroluminescentes.

Un habitant déplore les difficultés de stationnement dans le quartier, notamment pour les habitants de la rue Francisco Ferrer, de surcroît avec le passage de la rue Durout en zone bleue. M. le Maire signale que l'équilibre d'un quartier passe par différentes phases. Il précise que les habitants de la rue Francisco Ferrer vont également être concertés pour le passage de la rue en zone bleue. Concernant les marquages jaunes au sol dans la rue de Suzon, ceux-ci sont faits pour faciliter les manœuvres des riverains de la rue qui possèdent une entrée de garage.

Un habitant demande ce qu'il va advenir du site de l'Université à Lamartine. M. le Maire informe que l'Université, propriétaire des lieux, a vendu une parcelle à un opérateur. Un permis de construire est en cours, pour un début des travaux à l'été 2024. Concernant le centre HUDA qui héberge des demandeurs d'asile, celui-ci doit déménager au 1^{er} trimestre 2024 sur une autre propriété de l'Université, au niveau du Haut-Carré.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Les ralentisseurs de toute la ville sont des plaies pour les amortisseurs de nos voitures.

Les ralentisseurs berlinois sont normés et mis en place à la demande des riverains pour limiter la vitesse. Ils sont souvent aussi générateurs de bruits la nuit et donc installés avec prudence et parcimonie.

Il faudrait refaire la chaussée de la mairie (côté bibliothèque) car elle est vraiment en mauvais état. Le projet du Grand Peixotto Margaut prévoit la reprise de la voirie au niveau de l'allée Peixotto.

Est-il possible de mettre la rue Voltaire en sens interdit, depuis la route de Toulouse, car les voitures utilisent cette voie comme raccourci et circulent à vive allure.

Cette décision contraindrait énormément la circulation dans le quartier. Les sens interdits sont à utiliser avec prudence.

Ne pourriez-vous pas instaurer une zone libre pour tous les Talençais dans l'ensemble de la zone bleue de Talence, ou tolérer une inter pénétrabilité entre zones bleues voisines ?

Les zones bleues servent à éviter les véhicules tampons. Le maillage des zones bleues a été étudié en prenant en compte les quartiers résidentiels. De ce fait, si toutes les zones bleues étaient communes alors on ne réglerait pas le problème des zones tampons.

Il y a des trottoirs défectueux et dangereux pour les personnes handicapés à l'angle des rues Lamartine et de Lattre de Tassigny.

Une demande de traitement auprès de Bordeaux Métropole a été faite.

Il faudrait sur l'espace vert de la place Forum rajouter quelques bancs à l'ombre des arbres car ceux présents sont souvent au soleil.

Un grand projet de réhabilitation de la place du Forum est en cours de lancement. Il faudra s'exprimer dans la concertation à venir.

Il y a de nombreux accrochages au carrefour des rues Dourout et Robespierre.

La municipalité a beaucoup agi pour pacifier la rue Dourout. La circulation a baissé et surtout le nombre de bus a fortement chuté même si cet axe reste un accès vers Bordeaux.

Plusieurs signalements concernant les bus et tram qui passent à Talence.

Les services vont faire remonter au prestataire Kéolis Bordeaux Métropole, gestionnaire du réseau de transport en commun sur le territoire métropolitain.

Peut-on passer la rue Jules Vallès en payant côté pair et en bleu côté impair.

La rue ne peut pas avoir deux tarifications. Une équité doit être respectée que l'on réside côté pair ou impair.

Serait-il possible de faire réduire la vitesse des véhicules rue Robespierre, entre le Petit Chemin D'Ars et le carrefour rue Dourout, où plusieurs accidents ont déjà eu lieu ?

Les services techniques vont implanter un radar pédagogique en début d'année pour objectiver la situation.

Le stationnement en quinconce dans la rue Jouis n'a pas permis d'endiguer le passage à grande vitesse des véhicules, il serait opportun de mettre des ralentisseurs.

Des chicanes ont été mises en place pour éviter les ralentisseurs, ceux-ci sont générateurs de nuisances sonores notamment la nuit.

Problème dans l'accueil de notre famille avec l'extension de la zone bleue.

Le dispositif en vigueur permet pour tous résidents en zone bleue d'obtenir 35 jours de stationnement à l'année gratuit, pour les invités.

Il y a des trottoirs pas toujours accessibles aux handicapés et poussettes à cause des poteaux électriques.

La métropole a mis en place un plan marche pour tenter de corriger les discontinuités piétonnes.

Pourquoi ne pas prévoir un balisage lumineux des voies cyclables - à contresens - des rues de Suzon (tronçon parc du Couvent) et Dourout, comme cela a été fait rue Parmentier, rue Descartes, rue Lamartine ?

Les services techniques sont toujours dans l'expérimentation des deux premières voies qui ont été réalisées. La municipalité n'est pas fermée à étendre le dispositif et les tronçons cités seraient légitimes car très fréquentés.

A l'angle des rues René Jouis et Robespierre, le "stop" ou "cédez le passage" est très/trop avancé pour permettre une visibilité suffisante pour déboucher sur la rue Robespierre.

Il y a plus de 10m entre la sortie de la rue Jouis / Robespierre ainsi qu'une place de stationnement. La norme est respectée.

Pouvez-vous nous communiquer des informations sur les opérations de requalification de la rue Frédéric Sévène et de la route de Toulouse qui risquent d'impacter la circulation dans le quartier ?

Ces deux opérations seront complexes mais offriront à terme des conditions de circulation plus adaptées. En ce qui concerne le projet de requalification de la rue Frédéric Sévène, ce dernier est en cours de finalisation. Une information sera faite aux riverains dès que possible.

Beaucoup de survols d'avion au-dessus de Talence cet été.

Les survols d'aéronef au-dessus de Talence sont la résultante d'une décision du contrôle aérien, souverain dans les orientations aériennes, qui autorise les avions à utiliser ce que l'on appelle une piste sécante de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, utilisée lors d'opérations de maintenance de la piste principale ou lorsque les conditions météorologiques l'imposent.

La décision de la fermeture de la piste sécante n'appartient pas à la Ville de Talence, qui ne possède aucune compétence dans ce domaine, mais au ministère des Transports. Toutefois, une pétition est en ligne pour la fermeture de la piste sécante alors qu'une réunion publique s'était tenue, il y a quelques mois, avec les villes de Pessac et de Martignas-sur-Jalle.

La réunion se termine à 20h30 autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier Le Lycée, le mercredi 11 octobre 2023, à l'espace François Mauriac.
